

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1204**20 décembre 2001****SOMMAIRE**

AES Holding S.A., Luxembourg	57765	Net Fin S.A., Luxembourg	57749
Aidec Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	57790	North American Real Estate Holding S.A.H., Luxembourg	57750
Alginic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57774	PB 2, S.à r.l., Grevenmacher	57761
Andava Holding S.A., Luxembourg	57791	Phytofarm Laboratoires S.A., Luxembourg	57747
Andava Holding S.A., Luxembourg	57791	Planetarium Fund, Sicav, Luxembourg	57748
Anglo American Luxembourg S.A., Luxembourg ..	57792	Plantations Weisen, S.à r.l., Winckrange	57749
Avaya Luxembourg International Enterprises Limited, S.à r.l., Luxembourg	57792	Poinsetia S.A.H., Luxembourg	57749
Baltus S.A., Luxembourg	57746	Poinsetia S.A.H., Luxembourg	57750
Baumgarten Immo S.A., Luxembourg	57790	Regency Internationale A.G., Luxembourg	57754
Bauxite Investissements S.A., Luxembourg	57746	Rendez-Vous Télévision International S.A.	57754
Beck Holdings S.A., Luxembourg	57792	Reverdy Investments S.A., Luxembourg	57754
Beck Holdings S.A., Luxembourg	57792	Rucari, S.à r.l., Leudelange	57755
Born Investments S.A., Luxembourg	57776	Ruthenia Investments, S.à r.l., Luxembourg	57753
Canadia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57784	S.R.C.L. S.A., Luxembourg	57766
Carré Rouge S.A., Munsbach	57752	S.T.I.L. Immo S.A., Luxembourg	57769
Carré Rouge S.A., Munsbach	57752	Salon Cla, S.à r.l., Differdange	57756
Carré Rouge S.A., Munsbach	57752	Salon de Coiffure Jean et Jeanne, S.à r.l., Heisdorf ..	57755
Carré Rouge S.A., Munsbach	57752	Samson International Holding S.A., Luxembourg ..	57755
Carré Rouge S.A., Munsbach	57753	SCM Group International S.A., Luxembourg	57750
Cascada S.A., Luxembourg	57791	SCM Group International S.A., Luxembourg	57751
Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A., Luxembourg	57746	Schako, S.à r.l., Luxembourg	57756
Deltec Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57782	Scontinvest Bond Fund Management Company S.A.	57756
Deltec Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57783	Scontinvest Emerging Markets Fund Management Company S.A.	57756
Deltec Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57783	Scontinvest Equity Fund Management Company S.A.	57757
Deltec Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57783	Scontinvest Middle East Fund Management Company S.A.	57757
Deltec Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57783	Self Service Kohn, S.à r.l., Grevenmacher	57757
GDH Investments, S.à r.l., Luxembourg	57786	Seril S.A., Senningerberg	57757
Mipi S.A.H., Luxembourg	57747	Seril S.A., Senningerberg	57757
Misty S.A., Luxembourg	57747	Sigma Tau Europe S.A., Luxembourg	57761
Mocater S.A., Luxembourg	57748	Simon's Plaza Senningerberg, S.à r.l., Senningerberg	57764
Multinational Automated Clearing House S.A., Bertrange	57748	Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg	57754
Net Fin S.A., Luxembourg	57748	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	57758
		Société Méditerranéenne de Conseils S.A., Lu-	

xembourg	57765	Thomson International S.A., Luxembourg	57771
Sofex S.A., Luxembourg	57765	TL Holdings S.A., Luxembourg	57771
Sofex S.A., Luxembourg	57765	TN Finance S.A., Luxembourg	57773
Sportissimo, S.à r.l., Kockelscheuer	57766	Tunisvil Holding S.A., Luxembourg	57773
Steel Holding S.A., Luxembourg	57766	Universal Management Services, S.à r.l., Luxembourg	57773
Steel Holding S.A., Luxembourg	57766	VES S.A., Luxembourg	57774
Sunchase Europe S.A., Luxembourg	57755	Veronaise S.A., Luxembourg	57773
SWITCH IT, Switch Information Technology S.A., Luxembourg	57763	Veronaise S.A., Luxembourg	57774
T N I S.A., Strassen	57770	Veronese 84, S.à r.l., Panama-City	57772
T N I S.A., Strassen	57770	VIM S.A., Luxembourg	57776
Tasa Finance, S.à r.l., Luxembourg	57756	Vital-Sun S.A., Strassen	57781
Taufin International S.A., Luxembourg	57767	Vosges Holding S.A., Strassen	57781
Telecoms Consulting S.A., Luxembourg	57769	(4th) Wave Europe S.A., Luxembourg	57790
TFSA Holdings S.A., Luxembourg	57764	Windpower S.A., Grevenmacher	57769
Theis Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher	57769	World Trade Luxembourg S.A., Luxembourg	57790
Thiel Logistik AG, Grevenmacher	57770	Zehren et Cie, S.à r.l., Junglinster	57771
Thiel & Partner Logistik, S.à r.l., Grevenmacher	57770	Zirconium S.A., Luxembourg	57784
Thomson Finance S.A., Luxembourg	57770	Zirconium S.A., Luxembourg	57784
Thomson Holdings S.A., Luxembourg	57771		

BALTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.197.

Le commissaire aux comptes démissionne avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41700/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.753.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(41704/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

COMPAGNIE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(41723/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

MIPI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41573/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MISTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41574/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

PHYTOFARM LABORATOIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.478.

Le soussigné,
Arama Michel
administrateur de société
4, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange,

accepte par la présente, à compter du 27 juin 2001, de démissionner de sa fonction d'administrateur, de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.478, ayant pour dénomination PHYTOFARM LABORATOIRES S.A., constituée en date du 2 octobre 1998 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg, en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au notaire instrumentant.

Le 27 juin 2001.

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41585/761/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 78.056.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 décembre 2000, conformément à l'article 7 de l'acte de constitution, que Monsieur Hans Christer Malmberg, 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé administrateur de la société (coopté) en remplaçant Madame Edmée Hinkel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41576/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.990.

—
Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 72, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.A.

Signature

(41577/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

PLANETARIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.775.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41586/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

NET FIN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
H. R. Luxemburg B 72.349.

—
*Auszug des Sitzungsprotokolls der in Luxemburg stattgefundenen ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
vom 21. Juni 2001*

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll hervor, dass:

- Herr Dan Arendt, wohnhaft in Bettembourg, Grossherzogtum Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied abbenannt wurde, und ihm daraufhin für seine für die Gesellschaft geleisteten Dienste Entlastung erteilt wurde;
- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft auf vier erhoben wurde;
- Herr Christian Hauptmann, wohnhaft in Luxemburg, als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung die über die jährlichen Konten für das Rechnungsjahr 2001 entscheidet, ernannt wurde;
- Herr Ralph Rauschenberger, wohnhaft in Luxemburg, als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur Hauptversammlung die über die jährlichen Konten für das Rechnungsjahr 2001 entscheidet, ernannt wurde;
- die Ämter folgender Verwaltungsratsmitglieder:
Herr Dr. Reinhard Liedl, wohnhaft in Gütersloh, Deutschland,
Herr Johannes Zühl, wohnhaft in Luxemburg
bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlungen verlängert wurden.

Luxemburg, den 27. Juni 2001.

Für NET FIN S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(41578/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

NET FIN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
H. R. Luxembourg B 72.349.

Auszug eines Verwaltungsratsbeschlusses, angenommen im Umlaufverfahren am 21. Juni 2001

Der Verwaltungsrat bestellt die Herren Christian Hauptmann und Ralph Rauschenberger in ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglieder, zusätzlich zu Dr. Reinhard Liedl, die laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu führen. Sie sind für diesen Geschäftsbereich einzelunterschriftsberechtigt.

Luxemburg, den 27. Juni 2001.

Für NET FIN S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(41579/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

PLANTATIONS WEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Winckrange, 19, rue des Trois Cantons.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2001, vol. 320, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2001.

G. Bernabei jr

Bureau de comptabilité

(41587/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

POINSETIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.680.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 18 mai 2001

« . . . En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) et le capital autorisé à EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 21.064,75 (vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-quinze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.500.000,00 (deux millions cinq cent mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 63.194,26 (soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-six cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 7.500.000,00 (sept millions cinq cent mille euros).

5. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,00 (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune et le capital autorisé par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.

6. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1^{er} et 4^{ème} de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.500.000,00 (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 7.500.000,00 (sept millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.»

7. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2001, vol. 127, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41588/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

POINSETIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41589/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

NORTH AMERICAN REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.155.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 7 mai 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 12.474,16 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition du résultat est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen sont reconduits pour une période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

(41582/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.154.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCM GROUP INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.154, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 1979, publié au Mémorial, Recueil, numéro 20 du 30 janvier 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 3.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 18.000.000,- à EUR 21.000.000,- par l'émission et la création de 163.652 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération à concurrence de 33,33% par SCM GROUP S.p.A., RIMINI, des 163.652 actions nouvelles par un apport en espèces de EUR 1.000.000,-.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions d'euros (18.000.000,- EUR) à vingt et un millions d'euros (21.000.000,- EUR) par l'émission et la création de cent soixante-trois mille six cent cinquante-deux (163.652) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société anonyme SCM GROUP S.p.A., ayant son siège social à Rimini, à la souscription des cent soixante-trois mille six cent cinquante-deux (163.652) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

Les cent soixante-trois mille six cent cinquante-deux (163.652) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société SCM GROUP S.P.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Charles Lahyr, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Rimini, le 10 mai 2001, laquelle restera annexée au présent acte.

Les cent soixante-trois mille six cent cinquante-deux (163.652) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à concurrence de 33,33% par un versement en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt et un millions d'euros (21.000.000,- EUR) représenté par un million cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-trois (1.145.563) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de 1.350.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Kozinska, P. Marx et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 9CS, fol. 45, case 5. – Reçu 1.210.197 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

F. Baden.

(41614/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(41615/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**CARRE ROUGE S.A., Société Anonyme,
(anc. REHA CONCEPT S.A.)**
Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

CARRE ROUGE S.A.

Signature

(41592/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**CARRE ROUGE S.A., Société Anonyme,
(anc. REHA CONCEPT S.A.)**
Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.461.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

CARRE ROUGE S.A.

Signature

(41593/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**CARRE ROUGE S.A., Société Anonyme.
(anc. REHA CONCEPT S.A.)**
Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.461.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2001

Les associés de la société CARRE ROUGE S.A. se sont réunis au siège social le 27 février 2001 à 11.00 heures en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Approbation des comptes de l'exercice 1999 et de l'exercice 2000.

Le président de l'assemblée constate que tous les actionnaires de la société CARRE ROUGE S.A. sont présents et constate qu'ils ont été mis au courant de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après avoir mis à disposition du bureau de l'assemblée les bilans des exercices 1999 et 2000, le rapport de gestion, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, le président lit l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Comptes de l'exercice 1999 et comptes de l'exercice 2000.

L'assemblée générale extraordinaire approuve, après discussion, les comptes des exercices 1999 et décide de reporter le bénéfice en résultant sur l'exercice suivant.

L'assemblée générale extraordinaire approuve, après discussion, les comptes des exercices 2000 et décide de reporter le déficit en résultant sur l'exercice suivant.

La résolution est approuvée unanimement.

Etant donné que l'ordre du jour est traité, le président lève la session à 12.50 heures.

C. Rebibo / C. Rebibo / L. Bursachi / C. Karp

Associé / Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol 554, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41594/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**CARRE ROUGE S.A., Société Anonyme.
(anc. REHA CONCEPT S.A.)**
Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.461.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2001

Les associés de la société CARRE ROUGE S.A. se sont réunis au siège social le 27 février 2001 à 11.00 heures en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Approbation des comptes de l'exercice 1999 et de l'exercice 2000.

Le président de l'assemblée constate que tous les actionnaires de la société CARRE ROUGE S.A. sont présents et constate qu'ils ont été mis au courant de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après avoir mis à disposition du bureau de l'assemblée les bilans des exercices 1999 et 2000, le rapport de gestion, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, le président lit l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Comptes de l'exercice 1999 et comptes de l'exercice 2000.

L'assemblée générale extraordinaire approuve, après discussion, les comptes des exercices 1999 et décide de reporter le bénéfice en résultant sur l'exercice suivant.

L'assemblée générale extraordinaire approuve, après discussion, les comptes des exercices 2000 et décide de reporter le déficit en résultant sur l'exercice suivant.

La résolution est approuvée unanimement.

Etant donné que l'ordre du jour est traité, le président lève la session à 12.50 heures.

C. Rebibo / C. Rebibo / L. Bursachi / C. Karp

Associé / Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41595/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**CARRE ROUGE S.A., Société Anonyme,
(anc. REHA CONCEPT S.A.).**

Siège social: L-5366 Munsbach, 163B, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 70.461.

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2001

Les associés de la société CARRE ROUGE SA. se sont réunis au siège social le 18 juin 2001 à 11.00 heures en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Emission d'actions au porteur suite à la libération du reste du capital souscrit par acte du 2 juillet 1999.

Le président de l'assemblée constate que tous les actionnaires de la société CARRE ROUGE S.A. sont présents et constate qu'ils ont été mis au courant de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris la décision suivante.

Après libération du reste du capital souscrit en date du 15 juin 2001 par virement bancaire, les associés actuels de la société CARRE ROUGE S.A. décident d'émettre 100 (cent) actions au porteur.

La résolution est approuvée unanimement.

Etant donné que l'ordre du jour est traité, le président lève la session à 11.30 heures.

T. Noben / C. Rebibo / L. Bursachi

Associés

C. Rebibo / L. Bursachi / C. Karp

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41596/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

RUTHENIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 81.551.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 5 avril 2001, un contrat de domiciliation a été conclu entre:
Société domiciliée:

RUTHENIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 81.551

et

Domiciliataire:

FIRST TRUST, Société Anonyme, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 80.068

Durée: Indéterminée

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2001.

FIRST TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41606/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

REGENCY INTERNATIONALE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.659.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001. REGENCY INTERNATIONALE A.G., Société Anonyme.
(41591/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

RENDEZ-VOUS TELEVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.274.

—
DÉNONCIATION

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., dénonce le siège social de la société RENDEZ-VOUS TELEVISION INTERNATIONAL S.A. avec R.C. Luxembourg B 55.274, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

P. Gain

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41597/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

REVERDY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 40.203.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41600/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.117.

—
Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 12 avril 2001, un contrat de domiciliation a été conclu et signé entre:

Société domiciliée:

SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l.

Société Anonyme

73, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg

R.C. Luxembourg: B 74.117

et

Domiciliataire:

FIRST TRUST

Société Anonyme

73, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg

R.C. Luxembourg: B 80.068

Durée: indéterminée

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2001.

FIRST TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41630/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

RUCARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.166.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 29 juin 2001.

RUCARI, S.à r.l.

(41603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SALON DE COIFFURE JEAN ET JEANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf.
R. C. Luxembourg B 40.285.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41607/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SAMSON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 57.151.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 11. Juni 2001

Das Mandat des Rechnungskommissars, der Gesellschaft S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., endet am heutigen Tag.

Durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung wird das Mandat des Rechnungskommissars, der Gesellschaft S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., mit Sitz zu Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, verlängert und endet nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2002.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung.

Luxemburg, den 11. Juni 2001.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature

(41608/794/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SUNCHASE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.570.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes au 30 juin 2001:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

(41643/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SALON CLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 98, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.705.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 juin 2001.

SALON CLA, S.à r.l.

(41609/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCHAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41612/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(41616/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCONTINVEST EMERGING MARKETS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(41617/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TASA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.439.

—
Extrait du conseil de gérance du 22 juin 2001

Le conseil de gérance décide de faire auditer aux frais de la société, les comptes de celle-ci par un réviseur d'entreprise tout en se rendant bien compte que ce contrôle est volontaire et ne lui est pas imposé par la loi.

A cet effet, il nomme KPMG ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASA FINANCE, S.à r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41645/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCONTINVEST EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(41618/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SCONTINVEST MIDDLE EAST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(41619/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SELF SERVICE KOHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 29.547.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41621/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SERIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41623/689/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SERIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001

Quatrième résolution

Nominations statutaires

a) Les mandats de Messieurs Tonino Beccegato, Giulio Bonazzi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41624/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.611.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.611.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc Elter en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 315 du 2 juillet 1993,

et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et à l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit de huit cent un million cent quatre vingt-dix mille francs belges (BEF 801.190.000,-), représenté par 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des 801.190 actions de la société et conversion du capital social, actuellement exprimé en francs belges, en Euro, au cours de change fixe entre le franc belge et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse, après conversion, à EUR 19.860.981,31 (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un Euro et trente et un Cents), représenté par 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 1,31 (un Euro et trente et un Cents), en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 19.860.981,31 (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un Euro et trente et un Cent) à EUR 19.860.980,- (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingts Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions représentatives du capital social,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

4. Remplacement des 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions existantes de la société sans désignation de valeur nominale, par 1.986.098 (un million neuf cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

5. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

6. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 6.197.330,- (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 19.860.980,- (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingts Euro) à EUR 26.058.310,- (vingt-six millions cinquante mille trois cent-dix Euro), par la création de 619.733 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro), à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

7. Souscription et libération des 619.733 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

8. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 6 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

9. Instauration d'un capital autorisé de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euro), divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec

ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

10. Autoriser au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

11. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

12. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des 801.190 actions représentatives du capital social de la société,

et de convertir le capital social, actuellement exprimé en francs belges, en Euro, au cours de change fixe entre le franc belge et l'Euro de BEF 40,3399=EUR 1,-,

de sorte que le capital social s'établisse, après conversion, à EUR 19.860.981,31 (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un Euro et trente et un Cents), représenté par 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit converti de la société à concurrence de EUR 1,31 (un Euro et trente et un cents),

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 19.860.981,31 (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un Euro et trente et un Cent) à EUR 19.860.980,- (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingts Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions représentatives du capital social,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions existantes de la société sans désignation de valeur nominale,

par 1.986.098 (un million neuf cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

à attribuer aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires fixe la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 6.197.330,- (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Euro),

en vue de le porter de son montant actuel de 19.860.980,- (dix-neuf millions huit cent soixante mille neuf cent quatre-vingts Euro) à EUR 26.058.310,- (vingt-six millions cinquante mille trois cent dix Euro),

par la création de 619.733 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à souscrire et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

Souscription

Alors est intervenue, la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par Messieurs Sergio Bergamaschi et Pierluigi Briganti, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2001, jointe en annexe au présent acte,

laquelle, ès-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 619.733 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 6.197.330,- (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 619.733 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 1^{er} juin 2001,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euro), divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 26.058.310,- (vingt-six millions cinquante mille trois cent dix Euro) divisé en 2.605.831 (deux millions six cent cinq mille huit cent trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune par action, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euro), divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants.

Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Bergamaschi, C. Watteyne, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 9CS, fol. 37, case 12. – Reçu 2.499.996 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41631/208/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

**PB 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S-H SERVICES, S.à r.l.).**
Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La société anonyme SIMON - HUBERTY S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden de Grevenmacher en date du 10 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1991, page 19086,

ici représentée par deux membres de son conseil d'administration, à savoir:

a) Monsieur Henri Simon, employé, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves;

b) Madame Sylvie Huberty, commerçante, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves;

nommés à ces fonctions par décision de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, et agissant en vertu des pouvoirs résultant de l'article 7 des statuts,

la comparante prénommée seule associée de la société unipersonnelle à responsabilité limitée S-H SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2000, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 2001, page 3158,

laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PB 2, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PB 2, S.à r.l.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Simon, S. Huberty, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2001, vol. 606, fol. 31, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 juin 2001.

M. Cravatte.

(41625/205/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SIGMA TAU EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.948.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SIGMA TAU EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.948,

constituée suivant acte du 23 novembre 1995 reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial-1996, page 1.808.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 2.300.000.000,- (deux milliards trois cent millions de lires italiennes), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varier par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel de ITL 2.300.000.000,- (deux milliards trois cent millions de liras italiennes), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) par actions, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 1.187.850,87 (un million cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899088.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 3.350,87 (trois mille trois cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 1.187.850,87 (un million cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents) à EUR 1.184.500,- (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 23.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899088 à EUR 51,5 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 10.300.000,- (dix millions trois cent mille Euro), divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 2.300.000.000,- (deux milliards trois cent millions de liras italiennes), représenté par 23.000 (vingt trois mille) actions d'une valeur nominale ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) par action, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 1.187.850,87 (un million cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899088.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de EUR 3.350,87 (trois mille trois cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 1.187.850,87 (un million cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante Euro et quatre-vingt-sept Cents) à EUR 1.184.500,- (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 23.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899088 à EUR 51,5 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 10.300.000,- (dix millions trois cent mille Euro) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles

vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième Résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.184.500,- (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euro), représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.300.000,- (dix millions trois cent mille Euro), divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants.

Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Watteyne, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 9CS, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41626/208/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SWITCH IT, SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.773.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 21 juin 2001

Les membres du Conseil confirment la nomination de Messieurs Nicolas Englebort et Thierry Bostem en tant qu'administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la Société. Ils précisent en outre, à l'unanimité que la Société est valablement engagée dans le cadre de la gestion journalière par la cosignature des deux administrateurs-délégués ou par la signature individuelle de l'un ou l'autre administrateur-délégué.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41644/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SIMON'S PLAZA SENNINGERBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 40, route de Trèves.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

La société anonyme SIMON - HUBERTY S.A avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden de Grevenmacher en date du 10 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1991, page 19.086,

ici représentée par deux membres de son conseil d'administration, à savoir:

a) Monsieur Henri Simon, employé, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves

b) Madame Sylvie Huberty, commerçante, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves,

nommés à ces fonctions par décision de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, et agissant en vertu des pouvoirs résultant de l'article 7 des statuts,

laquelle comparante, agissant en tant que seule associée et représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SIMON'S PLAZA SENNINGERBERG, S.à r.l., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 40, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1994 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1995, page 7.063,

s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première Résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société en SIMON'S PLAZA SENNINGERBERG, S.à r.l., avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide d'attribuer toutes les valeurs actives et passives de la société, telles qu'elles existent à la date de ce jour, à l'ancienne et unique associée SIMON-HUBERTY S.A., avec siège à Grevenmacher, laquelle déclare accepter cette attribution.

Troisième Résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de l'attribution qui précède, la société à responsabilité limitée SIMON'S PLAZA SENNINGERBERG se trouve entièrement liquidée.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à la charge de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Simon, S. Huberty, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2001, vol. 606, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 juin 2001.

M. Cravatte.

(41629/205/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TFSA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.666.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de cinq (5) à six (6) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65, Queen Street West, Toronto, Canada.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TFSA HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41648/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SOFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 56.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la S.A. SOFEX

Signature

(41633/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SOFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 56.504.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 29 décembre 2000 entre la société SOFEX S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Aux fins de réquisition

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41634/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 62.001.

Extrait des résolutions du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 juin 2001

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la SOCIETE MEDITERRANEENNE DE CONSEIL S.A., du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41632/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

AES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.603.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 18 juin 2001

Le conseil prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 18 juin 2001, M. Daniel Zanette, employé privé, demeurant au Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AES HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41694/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

SPORTISSIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 18.761.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41637/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

S.R.C.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 73.198.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

S.R.C.L., Société Anonyme.

(41638/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

STEEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.436.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 10 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 44.620,83 (quarante-quatre mille six cent vingt euros et quatre-vingt-trois cents).

2. Il est décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 379,17 (trois cent soixante-dix-neuf euros et dix-sept cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 1.800 (mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros), divisé en 1.800 (mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2001, vol. 127, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41639/228/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

STEEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2001.

E. Schroeder.

(41640/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.951.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée TAUFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.951.

constituée par acte reçu en date du 23 novembre 1995 aux termes d'un acte reçu Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 38 du 20 janvier 1996,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C-1998, page numéro 25731.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 19.700.000.000,- (dix-neuf milliard sept cent millions de liras italiennes) représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix mille) d'une valeur nominale ITL 100.000 (cent mille liras italiennes) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 19.700.000.000,- (dix-neuf milliards sept cent millions de liras italiennes), représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix mille) d'une valeur nominale de ITL 100.000 (cent mille liras italiennes) par action, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 10.174.200,91 (dix millions cent soixante-quatorze mille deux cents Euro et quatre-vingt-onze Cents), représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899086.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 28.700,91 (vingt-huit mille sept cents Euro et quatre-vingt-onze Cents), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 10.174.200,91 (dix millions cent soixante-quatorze mille deux cents Euro et quatre-vingt-onze Cents) à EUR 10.145.500,- (dix millions cent quarante-cinq mille cinq cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 197.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899086 à EUR 51,5 par action, par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 51.500.000,- (cinquante et un millions cinq cent mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital social souscrit et libéré de la société de ITL 19.700.000.000,- (dix-neuf milliards sept cent millions de lires italiennes), représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix mille) d'une valeur nominale de ITL 100.000 (cent mille lires italiennes) par action, en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social s'établisse, après conversion à EUR 10.174.200,91 (dix millions cent soixante-quatorze mille deux cents Euro et quatre-vingt-onze Cents), représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899086.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit converti de la société à concurrence de EUR 28.700,91 (vingt-huit mille sept cents Euro et quatre-vingt onze Cents), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 10.174.200,91 (dix millions cent soixante-quatorze mille deux cents Euro et quatre-vingt-onze Cents) à EUR 10.145.500,- (dix millions cent quarante-cinq mille cinq cents Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 197.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,6456899086 à EUR 51,5 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 51.500.000,- (cinquante et un millions cinq cent mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 10.145.500,- (dix millions cent quarante-cinq mille cinq cents Euro) représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 51.500.000,- (cinquante et un millions cinq cent mille Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 51,5 (cinquante et un Euro et cinquante Cents) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juin 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Watteyne, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 9CS, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41646/208/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

S.T.I.L. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 28C, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 73.199.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

S.T.I.L. IMMO S.A..

(41641/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TELECOMS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 69.512.

Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 72, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELECOMS CONSULTING S.A.

Signature

(41647/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbierg.

R. C. Luxembourg B 57.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(41649/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

WINDPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.453.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue à Grevenmacher le 22 mai 2001

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- convertir le capital social actuellement en LUF en Euro
- augmenter le capital social à concurrence de 3.475,68 euro pour le porter de son montant actuel de 409.024,32 euro à 412.500,00 euro par incorporation de réserves libres
- adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social
- adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à 412.500,00 euro représenté par 16.500 actions d'une valeur nominale de 25,00 euro chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41671/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THIEL LOGISTIK AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbiereg.
R. C. Luxembourg B 40.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour THEIL Logistik, A.G.

Signature

(41650/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THIEL & PARTNER LOGISTIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbiereg.
R. C. Luxembourg B 22.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 22, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour THIEL & PARTNER LOGISTIK, S.à r.l.

Signature

(41651/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.994.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de treize (13) à quatorze (14) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65, Queen Street West, Toronto, Canada.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41652/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

T N I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 66.063.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41657/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

T N I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 66.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

P. Lux.

(41658/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.691.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de treize à quatorze (14) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65 Queen Street West, Toronto, Canada.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41653/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.011.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de cinq (5) à six (6) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65 Queen Street West, Toronto, Canada.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41654/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.662.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de quatre (4) à cinq (5) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65 Queen Street West, Toronto, Canada.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TL HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41655/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ZEHREN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster.
R. C. Luxembourg B 49.068.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(41673/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VERONESE 84, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Panama-City.

L'an deux mille un, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société TAYLOR MARKETING LTD, ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickham's Cay 1, P.O. Box 3085, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par Monsieur Giovanni Acampora, avocat, demeurant à Rome, via Pompeo Magno, n.1 (Italie), en vertu d'une procuration spéciale lui délivrée.

2. La société ECERNO S.P.A., ayant son siège social à Rome, Viale Tupini, 133 (Italie), ici dûment représentée par Monsieur Giovanni Acampora, susnommé, en vertu d'une procuration spéciale lui délivrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité VERONESE 84, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.038, a été constituée suivant acte reçu par Maître Angelo Federici, notaire de résidence à Rome, en date du 30 avril 1977;

- que suivant acte reçu par Maître Monica Giannotti, notaire de résidence à Rome, en date du 25 octobre 1999, le siège social a été transférée de Rome à Luxembourg;

- que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, le transfert du siège social de la société de Rome à Luxembourg a été confirmé, la société a adopté la nationalité luxembourgeoise et a été transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;

- que le capital social s'élève à dix milliards de lires italiennes (10.000.000.000,- ITL), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de mille lires italiennes (1.000,- ITL) ;

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Panama-City (République de Panama), conformément à l'article 199 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident que la société adoptera la nationalité panaméenne et continuera à opérer sous le dénomination de VERONESE 84, S.à r.l., le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Panama-City.

Troisième résolution

Les associés décident d'établir l'adresse du siège du siège social de la société à Panama-City (République de Panama), calle Elvira Mendez, Vallarino building, premier étage, postale 3382, Balboa (Ancon).

Quatrième résolution

Les associés décident que la société dorénavant existera sous la loi de Panama et adoptera les statuts en conformité de cette loi.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer la EURO AMERICAN TRUST AND SERVICES LTD, ayant son siège à P.O. Box 3382, Balboa (Ancon), Panama, avec pouvoir d'agir afin d'effectuer tous actes et toutes formalités à Panama-City, en relation avec le transfert du siège social du Luxembourg à la République de Panama.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Mario Biggs, administrateur de société, demeurant à Balboa (Ancon), Panama
- b) Madame Nahir de Garido, administrateur de société, demeurant à Balboa (Ancon), Panama
- c) Monsieur Eduardo Robles, administrateur de société, demeurant à Balboa (Ancon), Panama.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 208.338.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le procès-verbal.

Signé: G. Acampora, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2001, vol. 514, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2001.

J. Seckler.

(41666/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.663.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale le 19 juin 2001

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de quatre (4) à cinq (5) et de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur W. Geoffrey Beattie, administrateur de sociétés, demeurant 65 Queen Street West, Toronto, Canada.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TN FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41656/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

TUNISVIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'agent domiciliataire V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A. a décidé de reprendre le siège de la société TUNISVIL HOLDING S.A.. La société TUNISVIL HOLDING S.A. sera dorénavant domiciliée au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour réquisition et publication

V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41659/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Capital social de LUF 500.000,-.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 64.474.

A la suite du Procès-verbal des décisions prises par l'associé unique du 1^{er} février 2001, les personnes suivantes ont été nommées gérants supplémentaires de la société avec effet au 1^{er} février 2001:

Amedeo Elisa, Birchen Gérard, Bun Peter, Clays Jacques, Dostert Arlette, Hirsch Serge, Lorang Juliette, Molenkamp Laura, Plattner Sabine, Reyter Marie-José, Speecke Carl, Ten Brinke Betsie, van Baren Koen, Wieme Isabelle, ce qui signifie que le Conseil de gérance se compose comme suit depuis le 1^{er} février 2001:

Amedeo Elisa, Birchen Gérard, Blijdenstein Willem, Bun Peter, Clays Jacques, De Graaf Hans, Dostert Arlette, Hirsch Serge, Lorang Juliette, Molenkamp Laura, Plattner Sabine, Reyter Marie-José, Schreuders Bas, Speecke Carl, Ten Brinke Betsie, van Baren Koen, Wieme Isabelle.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41662/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VERONAISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.218.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 8 juin 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés

en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41664/230/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VERONAISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.218.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait des décisions du conseil d'administration sous seing privé en date du 8 juin 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwatgen.

(41665/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.329.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VES S.A., Société Anonyme.

(41667/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ALGINIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ALGINIC, S.à r.l..

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets,

et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2001.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunération sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente et un mille francs (31.000,-).

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Alain Engel prénommé, cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se réunit en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- I. Est nommé gérant unique de la société: Monsieur Alain Engel, prénommé.
- II. La société est engagée en toutes circonstances par seule signature du gérant.
- III. Le siège social de la société se trouve à: L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Engel, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2001, vol. 870, fol. 9, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries

Pour expédition conforme, délivrée sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2001.

F. Kessler.

(41676/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

VIM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 29.333.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13. Juni 2001

Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar werden volle Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossenen Geschäftsjahr erteilt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars wird für 6 Jahre verlängert und endet bei der Generalversammlung im Jahr 2006.

Verwaltungsrat:

- Dr Ferdinand Meyer, als Präsident, wohnhaft in 8072 Zollikon, Schweiz, Hängnistrasse 9
- Frau Corinne Sieger-Ronner, wohnhaft in 8700 Küsnacht, Schweiz, Höhenstrasse 32
- Frau Patricia Camenzind-Guerra, wohnhaft in 8008 Zürich, Schweiz, Mainaustrasse 13

Kommissar

- Madame Rita Harnack, L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

Für die VIM Verwaltungs Aktiengesellschaft S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41668/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

BORN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTES

In the year two thousand one, on the twentieth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a power of attorney established in Luxembourg, on June 19, 2001.

2. Mr Paul Marx, prenamed.

This power of attorney, signed ne varietur by the notary and the attorney, will be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination - Registered Office - Object - Duration

Art. 1^{er}. There is hereby established a société anonyme under the name of BORN INVESTMENTS S.A..

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom of supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.
 The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.
 The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8 . The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on June 10, at 12.00.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the business day immediately before.

Title VI. Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1, and shall terminate on the December 31, of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00 %) of the capital or corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Gérard Matheis, prenamed, three hundred and nine shares	309
2. Mr Paul Marx, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2001. The first annual meeting will be held in the year 2002.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

a) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, chairman of the board of directors;

b) Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

5. The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to MM. André Wilwert and Gérard Matheis, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte français de l'acte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 19 juin 2001.

2. Monsieur Paul Marx, préqualifié.

Cette procuration, signée ne varietur par le notaire et le mandataire, sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre Ier. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BORN INVESTMENTS S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat des ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 10 juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le jour ouvrable le précédant immédiatement.

Titre VI. Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital comme suit:

1. Monsieur Gérard Matheis, prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Paul Marx, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trent et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2001.

La première assemblée générale se tiendra en 2002.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie,

c) Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2006.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54 boulevard Napoléon I^{er}.

6. L'Assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs André Wilwert et Gérard Matheis, préqualifiés.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2001, vol. 514, fol. 81, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juin 2001.

J. Seckler.

(41677/231/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

VITAL-SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette le 15 juin 2001, vol. 320, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juin 2001.

VITAL-SUN S.A.

(41669/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

VOSGES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, sous la dénomination de VOSGES HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 376, du 18 décembre 1985;

et modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 16 janvier 1996 (nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148, du 25 mars 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article trois des statuts.
3. Démission des trois administrateurs.
4. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
5. Démission du commissaire aux comptes.
6. Et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination VOSGES HOLDING S.A.H.

Le siège social est établi à Strassen.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 2.148,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (5.000.000,-) à cinq millions zéro zéro deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 5.002.148,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus;

b) de convertir le capital social de cinq millions zéro zéro deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (LUF 5.002.148,-) en Euros, pour que le capital social ait une valeur de cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000,-)

c) de supprimer les cinq mille actions (5.000) actions existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et de créer mille deux cent quarante actions nouvelles (1.240) de cent Euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) de ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000,-) représenté par mille deux cent quarante actions (1.240) de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
(Le reste sans changement).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, à savoir:

1. - les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:
 - Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
 - et de Madame Carla Maria Alves, prédite;
2. - de sa fonction d'administrateur-délégué, de Monsieur Ardito Toson, prédit; et de leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir:

- a) Monsieur Fouad Ghozali, prédit;
- b) Madame Carla Maria Alves, prédite;
- c) et Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de société, demeurant à Dendermonde /Belgique; non présent ici représenté par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Strassen, du 2 avril 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs, présents ou représentés ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Fouad Ghozali, prédit.

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué, prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, la démission de Monsieur Fouad Ghozali, prédit, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (30.000) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. Ghozali, J.P. Cambier, C.M. Alves, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 868, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2001.

N. Muller.

(41670/224/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

DELTEC TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.364.

Le bilan de la société au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41737/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

DELTEC TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.364.

—
Le bilan de la société au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41738/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

DELTEC TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.364.

—
Le bilan de la société au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41739/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

DELTEC TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.364.

—
Le bilan de la société au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41740/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

DELTEC TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.364.

—
Le bilan de la société au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(41741/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

Les bilans aux 15 novembre 1997, 1998, et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 74, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41674/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

Par décision de l'assemblée générale ajournée en date du mardi 12 juin 2001:

- les comptes aux 15 novembre 1997, 15 novembre 1998 et 15 novembre 1999 sont approuvés à l'unanimité;
- un montant de 125.000,- LUF est transféré à la réserve légale;
- décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat aux 15 novembre 1997, 15 novembre 1998 et 15 novembre 1999;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Sont administrateurs:

- M. Steven Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Lafitte
- M. John B. Mills, «Consultant», 9, rue Désiré Zahren, L-5942 Itzig
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
Luxembourg, le 12 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41675/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CANADIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 154, route de Mondercange.

STATUTS

L'an deux mil un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Carlos Alberto Ferreira dos Santos, entrepreneur, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Moulin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CANADIA, S.à r.l..

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, façades, plafonnages, l'achat et la vente de matériaux de constructions.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

La valeur des parts sociales est déterminée par les associés. A défaut d'accord, ceux-ci nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom de la société.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procurations spéciales.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Carlos Alberto Ferreira dos Santos, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: Cinq cents parts sociales	500

Ces parts ont été intégralement souscrites par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunération sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-avant, seul associé de la société s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société: Monsieur Carlos Alberto Ferreira dos Santos, prénommé.
2. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société se trouve à: L-4247 Esch-sur-Alzette, 154, rue de Mondercange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C.A. Ferreira dos Santos, F. Kesslerer.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2001, vol. 870, fol. 13, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2001.

F. Kesseler.

(41678/219/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

GDH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the thirteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

WATERSIDE FINANCIAL LTD, incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. Box 3136, British Virgin Islands, hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies. At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of GDH INVESTMENT, S.à r.l..

Art. 3. «The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire and directly own domain names that will be put at the disposal of group companies of third parties freely or for compensation; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way; to acquire patents and licences, to manage and develop them; to apply for, register, purchase or otherwise acquire and protect, prolong, and renew, in any part of the world, any intellectual and industrial property and technology of whatsoever kind or nature and licences, protections and concessions therefor, and to use, turn to account, develop, manufacture, experiment upon, test, improve and license the same; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half on the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of december, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2001.

Payment - Contributions

WATERSIDE FINANCIAL LTD, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

b) Mr Richard William Martin-Hurst, Director, residing at Via Caldonazzo 23, Rome, Italy.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

e) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

WATERSIDE FINANCIAL LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Road Town Tortola, Main Street, P.O. Box 3136, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de GDH INVESTMENTS, S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir et détenir directement des noms de domaine qui seront mis à la disposition de sociétés du groupe ou de tiers à titre gratuit ou onéreux, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; pour souscrire, enregistrer, acheter ou autrement acquérir et protéger, prolonger et remplacer, dans n'importe quelle partie du monde, toute propriété intellectuelle, industrielle et technologique et à ces fins, toutes licences, protections et concessions de quelque nature qu'elles soient, et pour utiliser, tirer parti, développer, fabriquer, expérimenter, essayer, améliorer et autoriser la même chose; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts son indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droits ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit ensuite que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre la communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Libération - Apports

WATERSIDE FINANCIAL LTD, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

b) Monsieur Richard William Martin-Hurst, Administrateur, résidant à Via Caldonazzo 23, Rome, Italie.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 50, case 11. – Reçu 15.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

J. Elvinger.

(41679/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

WORLD TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.608.

Société constituée suivant acte reçu par Maître J.-J. Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), le 9 janvier 1998 et publié au Mémorial C N°257 du 20 avril 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour la société

Signature

(41672/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

4TH WAVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 66.800.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 décembre 1998.

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 93, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

4th WAVE EUROPE S.A.

Signature

(41693/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

AIDEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 76.283.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(41695/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

**BAUMGARTEN IMMO S.A., Société Anonyme,
(in Liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.738.

Réunion du Conseil d'Administration

Il résulte de la Résolution du Conseil d'Administration de la société BAUMGARTEN IMMO S.A. in Liquidation, du 18 juin 2001, que le liquidateur a pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société à:

46A, avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 18 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUMGARTEN IMMO S.A. in Liquidation

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41703/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme

HTR REVISION, S.à r.l.

Signature

(41696/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 juin 2001

1. Le bénéfice disponible est reparti comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'Administration:

- Bénéfice disponible au 31 mars 2001	1.108.893 CHF
- Attribution à la réserve légale	(20.000) CHF
- Report à nouveau	1.088.893 CHF

2. Les administrateurs sortants et rééligibles:

Monsieur Hans-Peter Jenni, Paphos, Chypre

Monsieur Alain Mayor, Romanel-sur-Morges, Suisse

Madame Mzia Totladze, Tbilissi, Géorgie

sont rappelés à leur fonction pour un nouveau terme d'un an.

Le commissaire aux comptes sortant et rééligible MULTIFIDUCIAIRE LEMAN S.A. est rappelé à ses fonctions pour une nouvelle période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.

HTR REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41697/771/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

CASCADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.425.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} juin 2001

1. L'Assemblée Générale accepte les démissions des administrateurs Mme Myriam Ladam, M. Yves Gerardi et M. Jean-Claude Couque, et leurs accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

2. En leurs remplacements, l'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs:

- Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, Luxembourg

- Maître Jean-Marie Verlaine, Avocat à la Cour, Luxembourg

- Mme Frédérique Vigneron, employée privée, Luxembourg

qui termineront leurs mandats à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

3. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

4. En son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire aux comptes:

- M. Laurent Michel, employé privé, Luxembourg

qui terminera son mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Pour CASCADA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41715/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 69.788.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Signature

Administrateur

(41698/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

**AVAYA LUXEMBOURG INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 81.868.

Avec effet au 18 avril 2001, le siège de direction effective de la société AVAYA LUXEMBOURG INTERNATIONAL ENTREPRISES LIMITED, S.à r.l. a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41699/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.293.

Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BECK HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(41706/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.293.

Le bilan au 31 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

BECK HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(41707/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.
